

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

Convocation : 24/01/2025

Affichage liste délibérations : 31/01/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE** : Monsieur JOUVE

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihah LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Nabihah LAOUADI

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Foued RAHMOUNI

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20250130_2

**DON EN FAVEUR DE LA PROTECTION CIVILE EN SOUTIEN AUX MAHORAISS SUITE AU
CYCLONE CHIDO**

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA



Le 14 décembre 2024, le passage du cyclone Chido, avec des vents dévasté Mayotte, provoquant d'immenses dégâts humains et matériels nombreuses et la reconstruction de l'île sera longue.

Face à ce drame, fidèle à ses valeurs de solidarité, la Ville de Givors tient à apporter son soutien aux Mahoraises et Mahorais, par une contribution concrète à l'action des associations sur le terrain.

Dans cette optique, la Commune souhaite s'inscrire dans le cadre proposé par l'Association des Maires de France, en soutenant par une contribution financière l'action de la Protection civile.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de faire un don d'un montant de 1 000 € à la Protection civile.

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

34 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement d'un don de 1 000 € à la Protection Civile en soutien aux sinistrés mahorais suite au passage du cyclone Chido ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre ladite subvention et à signer tout document afférent ;
- DE DIRE que cette dépense est inscrite au budget de la Commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Robert JOUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.